

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'Abbeille.

ESQUISSE DE LA CONSTITUTION DU ROYAUME D'ANGLETERE.

Suite.

Enfin je les ai trouvés lorsque je ne les cherchais plus . . . Des renseignements authentiques m'ont permis de terminer mon article sur la Constitution d'Angleterre .

ATTRIBUTIONS DES MINISTRES— Les ministres introduisent dans les deux chambres du Parlement toutes les affaires qui dépendent de la couronne; ils exposent le tableau des besoins publics, et demandent les sommes nécessaires, afin d'y pourvoir; ils sont aussi chargés des dépenses publiques, qui doivent être faites et soldées, conformément à la loi, sous la responsabilité de chacun d'eux.

Pour demeurer au pouvoir, ils ont besoin de la majorité des chambres; s'ils ne l'ont pas, ils résignent ordinairement, ou bien ils engagent le Roi à dissoudre le Parlement s'ils espèrent qu'une élection générale leur donnera la majorité. Quand il s'agit de former un nouveau ministère, le Roi s'adresse ordinairement à un chef de parti qu'il charge de choisir les autres ministres.

Lord Chancelier.—Il a la garde du Grand-Sceau; il préside, par office, la chambre des Lords, et il a la préséance sur tous les Lords temporels. C'est aussi lui qui nomme tous les juges de paix dans tout le royaume, et qui présente les sujets aux bénéfices ecclésiastiques dont le revenu annuel est au dessous de £20 st. Au Chancelier appartient la garde des enfants, des idiots et des lunatiques [c'est peut-être pour cela qu'il est un personnage si important].

Il préside seul la haute cour de Chancellerie, qui est le premier de tous les tribunaux du Roi. Il prononce ses jugements sans jury, et non d'après les lois, mais d'après l'équité et les lumières de sa conscience; il tempère la rigueur de la loi, protège les opprimés, et intervient surtout dans les cas de fraude, d'accident et de manque de confiance. On appelle de cette cour à la chambre des Pairs.

Lord du Sceau Privé.—Ainsi appelé parcequ'il a la garde du Sceau Privé, qu'il appose à toutes les chartes, concessions et grâces, signées du roi, avant qu'elles reçoivent l'apposition du grand sceau.

Un ordre (warrant) de Sa Majesté est toujours envoyé pour l'usage du sceau privé.

Lord Président du conseil.—Il garde sa place durant *bon plaisir*. Sa charge est de servir le Roi, de diriger les délibérations du conseil, d'y proposer des sujets de la part du Roi, et de rapporter les décisions qu'on a données.

La Trésorerie.—Autrefois il y avait un Lord Grand-Trésorier; mais depuis plus d'un siècle, la conduite de la Trésorerie est confiée à une commission, composée du *Premier Lord de la Trésorerie*, du *Chancelier de l'échiquier*, et de trois autres commissaires.

Il est quelquefois arrivé que les charges de Premier Lord de la Trésorerie, et de Chancelier de l'échiquier ont été remplies par le même homme. Le Lord Trésorier a la nomination de tous les employés dans la perception des revenus de la couronne, et de ceux qui rapportent au trésor les biens provenant du droit d'aubaine ou de la confiscation. C'est lui qui afferme les terres de la couronne.

Le Chancelier de l'Echiquier est chargé d'une manière spéciale, du revenu et des dépenses de la nation. Il prend ordinairement l'initiative parmi les ministres à la chambre des Communes.

Les trois secrétaires d'état.—Le Secrétaire d'état pour le département de l'intérieur a l'administration et le contrôle des affaires intérieures du royaume; il donne des instructions et des ordres aux Lords Lieutenants, aux shérifs, et autres magistrats; il met à exécution tout octroi, pardon et ordonnance en matière civile de toute espèce. Le secrétaire d'état pour les affaires étrangères est chargé de toute correspondance et transaction avec les gouvernements étrangers. Le secrétaire d'état pour le département colonial a la conduite de toutes les affaires relatives aux colonies de la Grande Bretagne.

L'amirauté.—Il est rare aujourd'hui que la surintendance de la marine soit confiée au Lord-Grand Amiral; un bureau, composé d'un premier Lord, et de plusieurs membres subordonnés, exerce cette fonction. Il examine et juge dans toutes les matières qui se rapportent à la marine, donne des instructions à tout le service naval, et porte sa surveillance sur tous les *tablissem ents* de la marine militaire et marchande.

Ministère de 1846, et salaire des ministres :—

Lord Cottenham—Lord Grand

Chancelier,	£14,000
Lord John Russell, premier Lord de la Trésorerie,	} £5,000 ;
Sir George Grey, secrétaire du département de l'intérieur,	
Vicomte Palmerston, affaires étrangères,	
Comte Grey, secrétaire des colonies,	
Mr. Chs. Wood, chancelier de l'échiquier,	} £2,000 ;
Comte d'Auckland, premier Lord de l'Amirauté,	
Marquis de Lansdowne, Lord président du conseil,	
Comte de Minto, Lord du sceau privé,	
Sir John Hobhouse, Président du bureau du contrôle,	} £2,580 ;
Thomas Babington Macaulay, Paie-maître général,	
Lord Campbell, Chancelier du duché de Lancastre,	} £2,580 ;
Comte Charles de Bois et Forêts.	
Marquis de Clarincaerde, maître générale des postes.	} £20,000
Mr. Rox Maule, Secrétaire-pour la guerre.	
Hon. Henri Labouchère, Président du bureau de commerce.	} £20,000
Sir William M. Somerville, secrétaire pour l'Irlande,	
Hors du ministère	} £20,000
Duc de Wellington, commandant des fordes.	
Comte Clarendon, Lord lieutenant d'Irlande,	
Comte de Dalhousie, gouverneur de l'Inde.	

Qu'on ne croie pas, en voyant figurer ces milliers de louis, que les charges ministérielles en Angleterre sont largement retribuéés. Il faut se rappeler qu'en matière d'argent tout est relatif au pays, et qu'ainsi ce qui serait un salaire exorbitant pour les fortunes du Canada, n'est qu'une faible somme pour un lord anglais, qui possède plusieurs mille louis de revenu; de sorte que, si l'on excepte peut-être le Lord lieutenant d'Irlande, et le grand Chancelier, qui perçoivent d'assez jolis émolumens, les autres places ne peuvent que bien rarement tenter par l'appât de l'argent.

Fin.

N.B. Par une erreur typographique, il y a dans le septième No. : "Irlande, un représentant pour 79,000 âmes" il faut lire "pour 76,000."

Il a été imprimé aussi : " les universités d'Oxford et de Cambridge envoient chacun un membre aux communes " il fut : " envoient chacun deux membres aux communes.,,

TISIAS

PLAN GÉNÉRAL DE L'ESTAT PRÉSENT DES MISSIONS DU CANADA FAIT EN L'ANNÉE 1683.

[Suite.]

CHASTEAU-RICHER. Le Chateau-Richer est distant de Québec de 4 lieues et demie et a une lieue d'estendue de chaque costé, il y a 36 familles et 279 âmes, l'Église est bastie de pierre, longue de 60 pieds, large de 30, dédiée à la Sainte Vierge sous le titre de la Visitation.

ANGE-GARDIEN. L'Ange-Gardien est distant de Québec de 3 lieues et du Chateau-Richer d'une lieue trois quarts et contient trois quarts de lieue de chaque costé; il y a 31 familles et 226 âmes; l'Église est bastie de pierre, longue de 60 pieds, large de 30, dédiée aux Saints Anges, sans presbytair.

DE L'ISLE ST. LAURENT.

(ORLÉANS.)

L'isle St. Laurent est distante de Québec de deux lieues et contient sept lieues de long et quatorze de tour et est habitée des deux costés. Le costé du nord regarde la coste de Beauport et l'autre costé les terres du sud et est desservie par deux prestres.

[à continuer.]

L'ABBILLE.

QUÉBEC, 18 JANVIER, 1849.

Nous avons cru faire plaisir à la grande majorité de nos lecteurs en leur donnant l'état des cures en 1683 dont nous avons commencé la publication dans notre précédent numéro. Toutes ces particularités sur notre pays sont d'autant plus intéressantes et plus importantes que nos histoires gardent à ce sujet un plus profond silence et que toutes les paroisses pourront voir par cet état general ce qu'elles étaient autrefois.

A propos de cette vicillerie, nous prendrons la liberté de dire, en passant, un mot sur notre trop longue indifférence pour conserver ce qui regarde l'histoire de notre pays. Nous ne saurions mieux faire que de copier les réflexions que faisait en 1786 Mr. T. J. Bédard, Ptre. du Séminaire, en tête d'un manuscrit précieux qu'il transcrivait pour le conserver.

"Comme nous touchons encore quasi à la fondation de la province, que quelques uns même, qui vivent encore parmi nous, ont vu le premier Evêque, en entendu parler ceux qui l'ont vu, on se persuade sans façon qu'il en sera toujours de même. C'était aussi le sentiment de nos bons pères et en conséquence on a négligé et on néglige tous les jours de tenir acte des faits dans les formes, ou si on en dresse, ou qu'on en trouve de dressés, quel cas en fait-on? On les laisse périr, on les brûle, on les donne. . . Nous y perdrons cependant plus que nous ne croyons, et par malheur, les remèdes ne seront plus de saison quand on s'apercevra du mal."

M. le Supérieur est parti hier matin pour l'Île Jésus, où il doit passer le reste de l'hiver.

Premiers.

RHÉTORIQUE.

Z. Vézina, en amplification.

SECONDE.

Jos. Catellier, en amplification.

TROISIÈME.

L. Beudet, en arithmétique.

QUATRIÈME.

A. Thibaudeau, E. Dalair et J. Mattei en vers.

CINQUIÈME.

N. Francœur et R. Alleyn, en thème.

SIXIÈME.

N. Larochelle A. Garneau et N. Hardy en version.

NOUVELLES D'EUROPE.

LE PAPE. — On lit dans l'Ére Nouvelle du 15 déc: une lettre de Montpellier nous donne l'assurance que Mgr. l'Évêque de Marseille a reçu la nouvelle très-positive de l'arrivée du S. Père. Le Prélat en aurait informé son collègue de Nîmes.

Le 10 déc. Pie IX a adressé au général Cavaignac une lettre qui contient le passage suivant:

" M. le général, . . . "Mon cœur éprouve le besoin de vous assurer de nouveau que l'occasion favorable ne manquera pas de se présenter où je pourrai répandre de ma propre main sur la grande et généreuse famille française les bénédictions apostoliques.

" A Gaëte le 10 déc. 1848.

" Le pape PIE IX."

Au reste, il paroît certain que S. S. n'avoit pas l'intention de séjourner à Gaëte; et que c'est le retard seul du Ténare à venir l'y chercher, qui l'a forcée à y accepter l'hospitalité du Roi de Naples.

Le S. Père était tourmenté de la pensée d'être obligé de quitter Rome, lors-

qu'il reçut de l'évêque de Valence une lettre où ce prélat le suppliait de demeurer ferme dans l'adversité et de se préparer aux nouvelles épreuves qui pourraient l'assaillir. Avec cette lettre l'Évêque envoyait un saint ciboire, le même, écrivait-il, que le Souverain Pontife Pie VI avait porté avec lui dans ses douloureuses pérégrinations. A la lecture de cette lettre, et à la vue du ciboire, le S. Père crut recevoir un ordre du ciel pour quitter Rome et suivre les traces du Pontife, son prédécesseur. Rejetant donc toute hésitation et ayant pris sa résolution, il se rendit aux instances que, depuis plusieurs jours, lui faisaient les ambassadeurs étrangers.

Le 6 décembre, il y a eu une réunion de cardinaux à Gaëte près du S. Père. Étaient présents L. L. E. E. Lambruschini, Macchi, Antonelli, Vizzardelli, Patrizi, Mattei, Altieri, Asquini, Ostini, Riario, Gagliano, Ugolini, Gazzoli, Mai, Piccolomini, Cassano-Serra, Caraffa, Truett, Riario-Sforza et Bosfondi.

Après la réunion, les cardinaux Macchi, Cassano-Serra et Gazzoli ont été remercier le roi de Naples de son hospitalité.

Le Saint Père a fait venir à Gaëte les ornements pontificaux afin d'y célébrer les fêtes de Noël.

Le 8 déc: après une salve de toutes les batteries et des vaisseaux, Sa Sainteté s'est rendue à la Cathédrale avec les cardinaux Macchi et Antonelli. Elle a été reçue à l'entrée de l'église par l'Évêque de Gaëte et son Chapitre. Le Saint Père a célébré le Saint Sacrifice et a donné la communion au Roi, à la Reine, aux Princes et Princesses, à quelques membres du corps diplomatique et à un grand nombre de fidèles.

Après la messe S. S. en a entendu une 2de; puis elle est montée au balcon du palais épiscopal et a donné la bénédiction pontificale.

Le 12 décembre, le Saint Père était toujours à Gaëte, et sa santé était excellente. Il a été tenu la veille un consistoire où ont été préconisés plusieurs Evêques de diverses nations, entre autres ceux d'Avignon, de Troyes et de Digne.

L'Estafette annonçait, le 24 décembre, que la France, l'Autriche et Naples se sont mises d'accord pour rendre au Pape son pouvoir temporel.

Les trois puissances enverraient alternativement des troupes qui tiendraient garnison à Rome.

FRANCE.—Élection du Président.

Louis Napoléon Bonaparte,	5,534,520
Général Eugène Cavaignac,	1,448,302
Ledru-Rollin,	371,431
Raspail,	36,964

Lamartino.	17,914
Général Changarnier,	4,687
Voix diverses,	12,434
	<hr/>
	7,426,252
Bulletins inconstitutionnels,	23,219
	<hr/>
Total,	7,449,471

Dans sa séance du 20, l'Assemblée nationale ayant adopté à l'unanimité les conclusions de la commission de vérification, son président, M. Marrast, après avoir reçu la démission en masse des ministres, et celle du général Cavaignac, a proclamé le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte Président de la République française depuis ce jour jusqu'au 2e. dimanche de mai 1852. Alors Louis-Napoléon est monté à la tribune, et, après avoir entendu la lecture de la formule du serment, a dit, en étendant la main : " Je le jure ! " " Nous prenons Dieu et les hommes à témoin, a repris M. Marrast, du serment qui vient d'être prêté."

Le nouveau Président a ensuite lu un discours très-convenable, où il dit, entre autres choses : " Mon devoir est tracé, je le remplirai en homme d'honneur. Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi.

"La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un État.

" Nous avons une grande mission à remplir; c'est de fonder une république dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit aimé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste.

" Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. " (Vive la république!!)

Puis il est descendu de la tribune, et a été présenter la main au général Cavaignac, qui la lui a serrée cordialement, au milieu des plus vifs applaudissements.

Il est sorti alors de la salle, accompagné des membres du bureau désignés d'avance. Il portait un habit noir, la rosette de représentant, et la plaque de grand'-croix de la Légion-d'honneur.

La garde nationale et la troupe de ligne, qui faisaient la haie, ont rendu les honneurs, sur son passage, au nouveau Président, et les tambours battaient aux champs. Le canon des Invalides se faisait aussi entendre.

M. Louis Bonaparte est monté dans une voiture qui l'attendait à la grille du palais et a été reconduit par la députation de l'assemblée, dans d'autres voitures, jusqu'au palais de l'Élysée national, où il s'est installé à cinq heures du soir.

Le lendemain, le général Cavaignac lui a laissé sa carte.

Ministère: français Odilon Barrot, président et à la justice; Drouyn-de-Lhuys affaires étrangères; de Falloux, instruction publique et cultes; Léon de Maleville, intérieur; Bixio, agriculture et commerce, Léon Faucher, travaux publics; le gén: Rullière, guerre; de Tracy, marine; Passy finances.

Le Maréchal Eugéaud a été nommé Commandant en chef de l'armée des Alpes.

Le Général Changarnier réunit au commandement en chef de la garde nationale celui de l'armée de Paris

Le Col: Rebillot est nommé préfet de police.

L'ex-roi, aujourd'hui le gen. Jérôme Bonaparte a été nommé gouverneur des Invalides.

L'Archevêque de Paris, du consentement des curés Deguerry et Peletot a déterminé de faire quatre paroisses distinctes dans le territoire où il n'y avait jusqu'à présent que les curés de la Magdeleine et de S. Roch.

Il a aussi organisé l'officialité diocésaine par un mandement du 5 déc; il devait l'installer lui-même le 20. L'abbé Buquet est nommé official.

Le 18 déc. le *Cercle Catholique* de Paris, sous la présidence de M. de Montalembert, a adopté un projet d'*Adresse des Catholiques de France à Sa Sainteté*. Voici quelques passages de cette adresse, qui avoit déjà reçu beaucoup de signatures.

" Très-Saint Père,

" Le monde catholique a frémi d'une douloureuse indignation en apprenant l'attentat que Rome a vu s'accomplir contre Votre Sainteté. Puisse l'unanimité du sentiment public porter quelque consolation au cœur de notre Père bien aimé.

" Le suprême pontificat et le principat sacré formaient à Rome une union glorieuse et nécessaire; car il est bon qu'il y ait, dès ce monde, un trône où le prince soit un père, un État où les hommes soient moins des sujets que des fils!

" Cette union, scellée par les siècles, des insensés ont juré de la briser, ils l'ont juré; mais leur mauvais dessin périra!

" Très-Saint-Père, c'est notre espérance; mais si elle ne se réalisait pas, vos fils de France vous crieraient: Venez à nous! ou plutôt: Nous voici, nous, nos bras, nos biens, nos vies! Parlez, Très-Saint-

Père, nous attendons prosternés dans notre douleur aux pieds vénérés du Chef visible de l'Église, épouse du Christ,

" Catholiques, nous sommes prêts à vous suivre, comme Pierre suivit le Seigneur Français, nous voulons maintenir la fondation de Pépin et de Charlemagne. C'est la tradition française! La papauté, à Rome, ce n'est pas seulement l'Italie, c'est la Chrétienté!

ROME.—Les Chambres Romaines avaient nommé une députation composée de MM. Fusconi, l'abbé Nizzi, le prince Corsini, Pieri et Arrighi, qui a été à Gaëte pour engager le Souverain Pontife à retourner à Rome; mais elle n'a pas été reçue.

Le Pape lui a fait répondre à la frontière qu'il avait pourvu aux affaires de l'État par son bref du 27 Nov. et qu'il appelait la miséricorde céleste sur la tête de ses peuples.

Le 29 Novembre, Mamiani a adressé une note au corps diplomatique où il s'efforce de justifier sa conduite.

Le 9 Déc., le général Zucchi était encore à Bologne à la tête des troupes. Quelques jours plus tard, il est parti pour Gaëte avec le marquis de Bévilacqua.

Le 18 Décembre, à la suite de démonstrations populaires, le ministre Mamiani a donné sa démission, qui a été envoyée à Pie IX. Il s'est organisé, dit-on, une junte provisoire, composée de *Corcini, Zucchini* et *Camurata*. Mais Zucchini, sénateur de Bologne, a refusé cette charge.

SWISSE.—Le prisonnier de Chillon, Mgr. Et. Marilley, Evêque de Lausanne et de Genève a été mis en liberté le 14 déc. Le conseil d'État l'a fait conduire hors du territoire des Cantons et le prélat a protesté contre cet exil violent par écrit, comme citoyen suisse, comme catholique et comme Evêque.

Il s'est retiré au château de Divonne en France et y reçoit les hommages de tous les catholiques.

BRUXELLES.—Les États suivants doivent envoyer des représentants aux conférences de Bruxelles pour le règlement des affaires d'Italie: le Piémont, la Toscane, l'État Romain, Naples, la France, l'Angleterre, et l'Autriche.

ABOLITION DES MONASTÈRES. EN ANGLETERRE.

Aujourd'hui que les horreurs de l'indigence et de la pauvreté se font sentir presque partout, et que des protestants même de nos jours déclarent la perte des nombreuses communautés religieuses qui ont illustré l'Angleterre, j'ose me flatter que l'on ne me saura pas mauvais gré si j'entreprends de dire quelque

chose sur l'abolition des monastères en Angleterre.

Avant la déclaration de la suprématie du Roi d'Angleterre, Cromwell, l'un des ministres les plus fougueux de Henri VIII, avait promis que cette déclaration mettrait à la disposition du Roi toutes les possessions des établissements monastiques, ce fatal événement avait aussi été prévu par l'évêque de Paris, qui avait prédit que, si le cardinal d'York perdait la faveur du Roi, la spoliation du clergé suivrait sa disgrâce, sa prédiction ne tarda pas à s'accomplir.

Encouragé par l'exemple récent de l'Allemagne, et par le succès de ses conseils auprès du monarque, dont il connaissait fort bien les penchants, Cromwell prit sur lui de proposer l'abolition des monastères. Son projet fut approuvé par le Roi, également avide de richesses et de pouvoir, par les Lords qui se promettaient une part considérable dans ses dépouilles, et par Cranmer, l'un des plus chauds partisans de la nouvelle doctrine, qui voulait, en les dépouillant, assouvir sa haine contre les défenseurs de l'ancienne foi, et donner un nouvel élan à son parti naissant. La conduite de l'opération fut confiée à Cromwell, qui entreprit de jeter sur l'injustice de ses procédés le voile de la piété. Le chef de l'église, Henri, ordonna donc la visite de tous les monastères. On choisit pour cet effet les commissaires parmi les clients de Cromwell, et on les envoya deux à deux dans les districts. Les instructions qu'on leur donna, et qu'on eut soin de rendre publiques, ne respiraient que la piété et la religion, et étaient modelées sur celles des légats et des évêques, de sorte que l'objet de Henri ne parut aux yeux des hommes qui ne jugent que par les apparences, qu'un acte de religion, inspiré par le désir de réformer les monastères. Mais outre ces instructions publiques, on donna aux commissaires des ordres secrets: ils devaient visiter d'abord les petits couvents, (on appelait ainsi ceux dont les revenus annuels n'excédaient pas 200 livres sterling.) solliciter les directeurs à livrer leurs possessions au Roi, et s'ils rencontraient de la résistance, ils devaient prendre des informations sur chaque communauté, afin de rendre s'il était possible, leur suppression moins injuste. Malgré tous ces stratagèmes, les visiteurs eurent très peu de succès; et quoique pendant tout un hiver on ne put obtenir que la résignation de cinq maisons, cependant on ne se découragea pas. On réunit toutes les informations que l'on avait prises, et on en fit un rapport général que l'on présenta au Parlement. Comme il y avait un grand nom-

bre de directeurs des grands monastères qui siégeaient dans la chambre des Lords, et qu'ils auraient été en état de se défendre, si on eût porté des accusations contre eux, on leur donna de grands éloges sur leur régularité, tandis que, profitant de l'absence des abbés des petits monastères, on les représenta comme livrés à la paresse et à l'immoralité. Outre ces injustes accusations, quelques-uns employèrent toute leur éloquence à montrer qu'il était de la plus grande imprudence de laisser subsister ces communautés, où l'on prétendait que régnaient le crime.

En conséquence, le 4 Mars 1536, on présenta un bill, et on pressa son adoption dans les deux chambres; il passa, non sans de grandes oppositions, dans la chambre des Communes surtout, où il semblait être rejeté, lorsque le Roi fit dire par un envoyé qu'il prétendait que le bill passât, on prendrait quelques-unes de leurs têtes. "Ce bill donnait au Roi et à ses héritiers tous les monastères dont le revenu net n'excédaient pas 200 livres par année, ainsi que toutes les propriétés réelles et personnelles qui en dépendaient; dissolvait environ 380 communautés, et ajoutait 31,000 livres au revenu annuel de la couronne, outre la saisie actuelle de 100,000 livres en argent, vaisselle et joyaux." Le bill passé, on nomma des commissaires pour le mettre à exécution. Comme ce statut laissait à la disposition du Roi le pouvoir de rétablir les monastères de nouveau, plus de cent communautés obtinrent un repit à leur destruction par la protection, de Cromwell et des autres visiteurs, protection qu'ils achetaient par d'énormes sommes d'argent. Quant aux monastères supprimés, les directeurs reçurent une pension à vie; ceux des moines qui n'avaient pas atteint vingt-quatre ans, furent relevés de leurs vœux; parmi les plus âgés, les uns se retirèrent dans des monastères plus grands, les autres s'attachèrent à Cranmer ou à Cromwell, qui dispensèrent de leur sort. Mais le sort des religieuses fut le plus malheureux; on ne leur donna qu'une seule robe, et on les jeta sans autre secours dans les hazards du monde, où elles ne durent subsister que par la commisération publique.

Z. V.

[A continuer.]

DETTES DES ETATS-UNIS, EN 1846.
Sur tous les États qui composent l'Union, 4 n'ont point de dettes, le New-Hampshire, le Connecticut, le Delaware, et la Caroline du Nord. La Pensylvanie est celui qui doit le plus: 40,739,577 \$. Celui qui doit le moins est le New-Jersey: 55,596 \$. Les dettes de tous les

États ensemble se montent à \$ 224,023,827; ce qui, ajouté à la dette de l'État fédéral \$ 24,256,495 fait un total de \$ 248,280,322.

Ephémérides.

- 19 Janvier.— Chambre des Communes, 1265. La Convention annule l'appel de Louis XVI au peuple, 1793. D'Urville le découvre le continent austral, 1840.
- 20.— L'Angleterre reconnoît l'indépendance des États-Unis, 1783.
- 21.— Expédition, à Rome, des bulles de Mgr. Briand, 7e. évêque de Québec et le premier sous la domination anglaise, 1766. Sacre de Mgr. Lartigue, comme évêque de Tennesse, à Montréal, 1821. Louis XVI décapité, 1793.
- 22.— Défaite et capture du général Winchester, près du Détroit, 1813. Mort de Guillaume Pitt, 1806.
- 23.— Incendie du château St. Louis [bâti en 1624] 1834. Occupation de Naples par les Français, 1799. Pie VII part de Fontainebleau, 1814. Ouverture de l'église française, à Paris, 1831.
- 24.— Mgr. de Laval se démet de l'évêché de Québec, à Paris, 1688. Friso de la Guadeloupe, 1759.
- 25.— Sacre de Mgr. de St. Valier, 2d. évêque de Québec, à Paris, 1688. Sacre de Mgr. Plessis, comme évêque de Canathe et coadjuteur de Québec, 1801. Prétendu couronnet de Fontainebleau entre Pie VII et Napoléon, 1813.

EPIGRAMME.

Que de coquins dans votre ville,
Monsieur Harpin, sans vous compter!
—Morbleu, cessez de plaisanter;
Un railleur m'échauffe la bile.
—Hé bien! soit; je change de style;
Dérisez ce front mécontent;
Que de coquins dans votre ville,
Monsieur Harpin, en vous comptant!

Le mot de la dernière charape est *sougueux*.

A NOS ABONNÉS.

Nous croyons devoir rappeler à nos abonnés que nous sommes rendus au second semestre, et que nous en attendons le paiement avec d'autant plus d'impatience que notre coffre-fort est plus pauvre.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M.M. Thomas Hamel et Adolphe Légaré.

Le rédacteur est Dominique Racine.